

Comptoir alimentaire citoyen Sainte-Foy centre

Sont admissibles les résidentEs des 3 ex-paroisses de :
Notre Dame de Foy, St-Jean Baptiste de la salle et St Thomas d'Aquin.

Règles d'usage du comptoir citoyen

L'admissibilité des personnes/familles est établie selon les barèmes : du
Plafonds de revenu en besoins impérieux Québec 2015 de la SHQ.

Ménage de	1 pers. ou couple	2-3 pers. SAUF couple	4-5 pers.	6+ personnes
Revenus familiaux 2015	26 000 \$	32 000 \$	37 000 \$	47 000 \$

- 1- Référez-vous au calendrier pour les dates des distributions.
- 2- Il en coute 2\$ par ménage à chaque fois sans crédit possible.
- 3- Seules les personnes arrivées avant 16H seront servies.
- 4- Une preuve d'adresse est exigée pour tout le monde.
- 5- Pour être reconnu comme **famille** (3 personnes et plus) une preuve sera également exigée.
- 6- La courtoisie, le respect et la bonne humeur sont de mises auprès des bénévoles et des autres utilisateurs du Comptoir. AUCUN comportement violent ou irrespectueux ne sera toléré.
- 7- L'inscription des utilisateurs sera effectuée à partir de 15H00. Pour déterminer l'ordre où les personnes seront servies, nous procédons à une pige au hasard. Dans un premier temps avec les personnes/familles inscrites entre 15H et 15H30. Nous continuons ensuite avec celles arrivées et inscrites avant 16H.
- 8- Nous nous réservons la possibilité de demander de voir votre rapport d'impôt de l'année antérieure, pour évaluer vos revenus.
- 9- Pour la viande, il faut un emballage de conservation gelé.

Pour toute plainte, veuillez SVP vous adresser à Ressource espace familles. ca@refamilles.ca

Des sanctions pourraient être imposées à quiconque ne respecterait pas ces règles.



Le Comité organisateur et Ressource espace familles, organisme porteur du Comptoir. Pour vous plaindre : 418-681-9740

Comptoir alimentaire citoyen Sainte-Foy centre

Sont admissibles les résidentEs des 3 ex-paroisses de :
Notre Dame de Foy, St-Jean Baptiste de la salle et St Thomas d'Aquin.

Règles d'usage du comptoir citoyen

L'admissibilité des personnes/familles est établie selon les barèmes : du
Plafonds de revenu en besoins impérieux Québec 2015 de la SHQ.

Ménage de	1 pers. ou couple	2-3 pers. SAUF couple	4-5 pers.	6+ personnes
Revenus familiaux 2015	26 000 \$	32 000 \$	37 000 \$	47 000 \$

- 1- Référez-vous au calendrier pour les dates des distributions.
- 2- Il en coute 2\$ par ménage à chaque fois sans crédit possible.
- 3- Seules les personnes arrivées avant 16H seront servies.
- 4- Une preuve d'adresse est exigée pour tout le monde.
- 5- Pour être reconnu comme **famille** (3 personnes et plus) une preuve sera également exigée.
- 6- La courtoisie, le respect et la bonne humeur sont de mises auprès des bénévoles et des autres utilisateurs du Comptoir. AUCUN comportement violent ou irrespectueux ne sera toléré.
- 7- L'inscription des utilisateurs sera effectuée à partir de 15H00. Pour déterminer l'ordre où les personnes seront servies, nous procédons à une pige au hasard. Dans un premier temps avec les personnes/familles inscrites entre 15H et 15H30. Nous continuons ensuite avec celles arrivées et inscrites avant 16H.
- 8- Nous nous réservons la possibilité de demander de voir votre rapport d'impôt de l'année antérieure, pour évaluer vos revenus.
- 9- Pour la viande, il faut un emballage de conservation gelé.

Pour toute plainte, veuillez SVP vous adresser à Ressource espace familles. ca@refamilles.ca

Des sanctions pourraient être imposées à quiconque ne respecterait pas ces règles.



Le Comité organisateur et Ressource espace familles, organisme porteur du Comptoir. Pour vous plaindre : 418-681-9740

Comptoir alimentaire citoyen Sainte-Foy centre

Sont admissibles les résidentEs des 3 ex-paroisses de :
Notre Dame de Foy, St-Jean Baptiste de la salle et St Thomas d'Aquin.

Règles d'usage du comptoir citoyen

L'admissibilité des personnes/familles est établie selon les barèmes : du
Plafonds de revenu en besoins impérieux Québec 2015 de la SHQ.

Ménage de	1 pers. ou couple	2-3 pers. SAUF couple	4-5 pers.	6+ personnes
Revenus familiaux 2015	26 000 \$	32 000 \$	37 000 \$	47 000 \$

- 1- Référez-vous au calendrier pour les dates des distributions.
- 2- Il en coute 2\$ par ménage à chaque fois sans crédit possible.
- 3- Seules les personnes arrivées avant 16H seront servies.
- 4- Une preuve d'adresse est exigée pour tout le monde.
- 5- Pour être reconnu comme **famille** (3 personnes et plus) une preuve sera également exigée.
- 6- La courtoisie, le respect et la bonne humeur sont de mises auprès des bénévoles et des autres utilisateurs du Comptoir. AUCUN comportement violent ou irrespectueux ne sera toléré.
- 7- L'inscription des utilisateurs sera effectuée à partir de 15H00. Pour déterminer l'ordre où les personnes seront servies, nous procédons à une pige au hasard. Dans un premier temps avec les personnes/familles inscrites entre 15H et 15H30. Nous continuons ensuite avec celles arrivées et inscrites avant 16H.
- 8- Nous nous réservons la possibilité de demander de voir votre rapport d'impôt de l'année antérieure, pour évaluer vos revenus.
- 9- Pour la viande, il faut un emballage de conservation gelé.

Pour toute plainte, veuillez SVP vous adresser à Ressource espace familles. ca@refamilles.ca

Des sanctions pourraient être imposées à quiconque ne respecterait pas ces règles.



Le Comité organisateur et Ressource espace familles, organisme porteur du Comptoir. Pour vous plaindre : 418-681-9740